



REGULATION SECOURS EN MONTAGNE

POUR UNE REGULATION AU SAMU CENTRE 15

Dr ESCALLIER SAMU 38/CH VOIRON/ANMSM



Organisation opérationnelle

- Plan de secours en montagne préfectoral
- 3 entités avec des contraintes différentes avec l'objectif commun de secourir une victime



Organisation opérationnelle

- En intersaison, les 3 acteurs du secours en montagne ne sont pas réunis dans un même lieu.
- Dans certains départements en période d'affluence touristique, un détachement saisonnier sous la forme d'une UMH est mis en place.



Organisation opérationnelle

- La régulation médicale est sous la responsabilité du centre 15.
- Il arrive que se soit le médecin de l'UMH qui prenne lui-même la décision de partir en intervention sans qu'il y ait de régulation du centre 15.



La régulation médicale

Les SAMU ont pour mission de répondre à toute situation d'urgence nécessitant des moyens médicaux

- écoute médicale permanente
- déterminer et déclencher dans les délais les plus rapides, la réponse la mieux adaptée
- s'assurer de la disponibilité des moyens d'hospitalisation et faire préparer l'accueil
- orienter directement le patient vers l'unité de soins la plus adaptée
- organiser le transport
- veiller à l'admission du patient



Le médecin régulateur

- Doit être formé et doit pratiquer régulièrement la régulation médicale
- C'est une activité bien spécifique (plusieurs DU de régulation médicale)



moyens de régulation au CRRA

- Numéros d'urgence interconnectés: 15, 18, 112
- Lignes enregistrées
- Possibilité de conférence téléphonique à 3
- Répertoire des ressources opérationnelles



Contre une régulation décalée

- Pas de moyens de régulation
Pas de numéros d'urgence, de lignes enregistrées, pas toujours de possibilité de conférence à 3
- Pas d'autre choix que de partir lui-même en intervention



Contre une régulation décalée

- Le médecin de l'UMH n'est pas toujours un médecin qui a l'habitude de réguler.



Contre une régulation décalée

● Le médecin de l'UMH pas toujours à l'écoute quand:

- il s'occupe de la logistique
- il est en intervention
- la nuit



Contre une régulation décalée

- au poste de secours l'environnement n'est pas forcément adapté : stress de l'intervention, préparation du matériel.
- Il faut prendre le temps d'aller vite.



Contre une régulation décalée

- La régulation ne se résume pas à une prise d'appel et à une décision de médicalisation.
- Risque d'un mauvais suivi de l'intervention
 - La simple annonce de départ donnée au SAMU est source de perte d'informations.
 - La régulation doit être dynamique et la suite de l'intervention doit être anticipée ce qui ne peut être fait que par le médecin régulateur au SAMU.



Contre une régulation décalée

- Le médecin de l'UMH n'a pas une vision globale de tous les secours, pour hiérarchiser les urgences avec un risque de faire attendre les interventions les plus graves.

Comparaison de la gravité des patients médicalisés par l'hélicoptère de Huez (DR 38.2) et de ceux médicalisés par l'hélicoptère basé au Versoud (38.1) toujours régulé par le centre15

	DR 38.1	DR 38.2
% CCMU 0,1,2(peu graves)	39%	53%
% CCMU 3,4,5 (graves)	61%	47%

P < 0,0001



Conclusion

- En intersaison le centre 15 régule les appels de secours en montagne avec des moyens importants.
- La régulation par le centre 15 permet d'éviter une surmédicalisation des pathologies les moins graves au détriment des plus graves
- Pourquoi se passer de cette régulation ?